

## PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE (RECOMMANDATION N° 34)

La Division de l'économie et des statistiques de l'OMPI a été chargée de mettre en œuvre la recommandation n° 34 du Plan d'action pour le développement, ayant pour thème "Propriété intellectuelle et économie informelle".

L'objectif de ce projet est de favoriser une meilleure compréhension des mécanismes d'innovation dans l'économie informelle et d'expliquer le rôle de la propriété intellectuelle dans ce contexte. Il s'agit de donner des orientations générales – à la fois pour évaluer dans quelle mesure les instruments actuels de politique générale en matière de propriété intellectuelle influencent l'innovation dans l'économie informelle et pour déterminer quelles sont les mesures de politique générale en rapport avec la propriété intellectuelle qui pourraient contribuer à accroître la production et à créer des emplois. Ce projet portera essentiellement sur l'économie informelle dans les pays d'Afrique à revenu intermédiaire ou faible.

Comme cela a été approuvé par le CDIP en mai 2012, le projet consistera à publier quatre études qui fourniront des orientations et des preuves empiriques témoignant de la façon dont l'innovation se manifeste dans l'économie informelle et du rôle que jouent les droits de propriété intellectuelle dans ce processus. Il est prévu de mener une étude théorique, qui sera complétée par trois études de cas par pays ciblant un secteur précis.

À la suite de ce projet, un groupe d'experts informel sera spécialement créé pour l'occasion.

Un atelier sera organisé en novembre 2012 pour définir l'orientation des études.

### 1. Élaboration de l'étude théorique

L'étude théorique a pour objectif de définir les éléments qui caractérisent l'activité économique informelle, le type d'actifs incorporels qui sont générés par les particuliers et les entreprises opérant dans le secteur informel et les mécanismes, y compris les droits de propriété intellectuelle, utilisés par ces particuliers et ces entreprises pour s'approprier les résultats de leurs activités innovantes.

L'étude fournira un cadre théorique commun pour les études de cas nationales. Elle sera finalisée uniquement une fois que les études de cas auront été achevées. Cela facilitera les échanges féconds entre les diverses études.

Mme Kun Fu (chargée de recherche, Imperial College) et M. Wunsch-Vincent (économiste principal, Division de l'économie et des statistiques, OMPI) procèdent à l'élaboration d'un avant-projet pour l'étude théorique, qui sera achevé pour l'atelier organisé en novembre 2012. M. Jeremy de Beer (chargé de cours à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et directeur du projet Open Air sur l'innovation et la propriété intellectuelle en Afrique) participera en qualité de coauteur.

L'étude fera l'objet d'un examen formel et sera complétée par M. Jacques Charmes, directeur de recherche émérite, Centre population et développement, Université Paris Descartes, l'un des meilleurs experts en matière de mesure de l'économie informelle. Mme Adriana Mata Greenwood, du Département des statistiques de l'Organisation internationale du Travail, apportera ses conseils. Les membres du groupe d'experts informel examineront également l'étude.

La structure de l'étude sera la suivante :

## **1 Introduction à l'économie informelle**

- 1.1 Définition de l'économie informelle
- 1.2 Caractéristiques de l'économie informelle
- 1.3 Conditions de l'émergence et de la persistance de l'économie informelle
- 1.4 Taille et principales tendances de l'économie informelle

Cette section vise principalement à établir des définitions et des paramètres de mesure clairs pour l'analyse de fond et les études de cas ultérieures. Elle puisera dans la littérature et les statistiques les plus récentes dans ce domaine afin d'expliquer les caractéristiques de l'économie informelle et de fournir des statistiques sur sa taille et sa croissance relatives.

## **2 Innovation et création d'actifs intangibles dans l'économie informelle**

- 2.1 Innovation / actifs intangibles générés dans l'économie informelle
- 2.2 Caractéristiques du processus d'innovation dans l'économie informelle
  - Capacités internes et contexte externe de l'innovation dans l'économie informelle
  - Institution (p. ex. droits de propriété intellectuelle) / infrastructure / connaissances et compétences / capital, etc.

## **3 Mécanismes de protection et d'appropriation des revenus de l'innovation ou des actifs intangibles**

- 3.1 Introduction à différents mécanismes d'appropriation (notamment la propriété intellectuelle)
  - Mécanismes d'appropriation formels / semi-formels / informels
  - Le contexte de l'économie formelle par opposition à l'économie informelle
- 3.2 Mécanismes d'appropriation en usage dans le contexte de l'économie informelle et coûts et avantages qui leur sont associés
- 3.3 Potentiel de la propriété intellectuelle en tant que mécanisme d'appropriation

## **4 Politique générale**

- 4.1 Axes actuels des politiques générales en matière d'économie informelle
- 4.2 Politique d'innovation axée sur l'économie informelle
- 4.3 La propriété intellectuelle comme moteur de croissance et de création d'emplois durables dans l'économie informelle

## **2. Élaboration des études de cas nationales**

Trois études de cas seront réalisées dans trois différents pays africains : le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud. Elles contiendront des exemples d'innovation dans l'économie informelle et permettront de déterminer dans quelle mesure les résultats de l'activité innovante ont été

influencés par la propriété intellectuelle, et éventuellement par les difficultés pour y accéder. Ces études de cas s'appuieront sur des recherches effectuées sur le terrain, bien que ces dernières ne permettent que de recueillir des données fragmentaires.

Durant ces derniers mois, des discussions approfondies ont eu lieu avec les experts concernés et les auteurs potentiels en vue de recenser des études de cas pertinentes. À l'OMPI, le Département pour l'Afrique et les projets spéciaux et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement ont été consultés.

La sélection n'a pas été sans difficultés. L'économie informelle couvre un grand nombre de secteurs hétérogènes dans les économies des pays à revenu intermédiaire ou faible. Cela va de l'agriculture aux activités traditionnelles (fabrication d'outils, etc.), en passant par les savoirs traditionnels (plantes médicinales) et les secteurs de création (artisanat, etc.). Les différences de niveau de développement ainsi que d'autres facteurs propres à chaque pays induisent une plus grande hétérogénéité s'agissant de savoir si l'économie informelle stimule l'innovation, par quels moyens et comment celle-ci est captée. Après consultation des représentants du CDIP et de l'OMPI, il a été décidé d'axer le projet sur la dimension régionale et de choisir trois sous-secteurs différents dans les trois pays africains concernés.

À cet égard, les études de cas ci-après ont été acceptées par le CDIP en mai 2012 :

Étude de cas n° 1	
Ghana – plantes médicinales	<p>Au Ghana comme dans la plupart des pays africains, la phytothérapie traditionnelle occupe une place importante dans le système de santé. Ce secteur est en train de devenir une industrie moderne qui innove en matière de produits, de processus et de cadres institutionnels. Les phytothérapeutes, les décideurs, les chercheurs, les législateurs, les chefs d'entreprise et les consommateurs sont autant d'acteurs essentiels qui ont joué un rôle dans la stimulation de l'innovation dans le domaine de la médecine traditionnelle. L'objectif général de l'étude de cas portant sur le Ghana est de déterminer les moyens de favoriser l'innovation en matière de médecine traditionnelle en analysant les rôles, les liens et l'environnement de politique générale des acteurs essentiels. Il s'agira notamment d'établir une cartographie de ces acteurs au moyen de recherches documentaires et d'enquêtes auprès des personnes clés au sein d'institutions telles que le Ministère de la santé, le Centre de recherche scientifique en phytothérapie, le Conseil des produits alimentaires et pharmaceutiques (Food and Drugs Board), les instituts de formation et le Département du directeur de l'enregistrement, qui supervise le régime de propriété industrielle. L'étude de cas devrait permettre de recueillir des informations importantes sur l'évolution du secteur de la médecine traditionnelle au Ghana et sur son incidence non seulement sur l'économie informelle mais également sur l'ensemble du système de santé ghanéen.</p>
	<p><i>Consultant :</i> George Owusu Essegbey, directeur de l'Institut de recherche sur les politiques en matière de sciences et de technologies (STEPRI) et du Conseil de la recherche scientifique et industrielle (CSIR) (Ghana)</p>

Étude de cas n° 2	
Kenya – métallurgie	<p>Au Kenya, l'économie informelle concentre plus de 90% des emplois créés chaque année et, selon les estimations, elle emploie 80% de la population active. À Nairobi, le secteur métallurgique informel produit des biens et des services allant de la personnalisation de véhicules destinés au marché local à la réalisation de sculptures sur commande. Les personnes travaillant dans un segment particulier (p. ex. graphisme ou pièces détachées) ont tendance à se regrouper dans certaines zones géographiques. Cette étude de cas vise à appréhender les flux d'innovation qui traversent le secteur informel de la métallurgie au Kenya en recensant : les sources et les puits d'innovation; les facteurs qui favorisent ou entravent ces flux; et les filières empruntées par les flux d'innovation. Cette étude a aussi pour objectif de déterminer dans quelle mesure les résultats de l'activité innovante ont été influencés par la propriété intellectuelle.</p>
	<p><i>Consultants :</i> Christopher Bull, Brown University, ingénieur de recherche principal et maître de conférences à l'École d'ingénieurs (États-Unis d'Amérique) et Mary Njeri Kinyanjui, Université de Nairobi, Institut d'études du développement, Nairobi (Kenya)</p>
Étude de cas n° 3	
Afrique du Sud – le secteur de la chimie	<p>L'étude de cas réalisée en Afrique du Sud porte sur les activités informelles relatives à la production de cosmétiques, savons et autres produits naturels dérivés de l'extraction d'huile de noix et de plantes. Ces différentes activités relèvent généralement au secteur de l'industrie chimique.</p> <p>De produits tels que l'huile de ricin et le savon sont fabriqués par des acteurs informels souvent implantés dans des zones rurales au moyen de techniques manuelles et de savoirs traditionnels. Il est intéressant d'examiner la production de cosmétiques et d'huiles pour diverses raisons : a) ces activités donnent aux femmes pauvres vivant en zone rurale la possibilité de créer des petites entreprises, b) elles sont étroitement liées à d'autres activités économiques informelles et à l'économie formelle, c) ces marchés et ces utilisateurs divers sont souvent à l'origine d'innovations cumulatives et d'une diversification des produits qui ont des conséquences directes en termes de propriété intellectuelle. Toutefois, les technologies et les techniques utilisées dans de nombreux cas ne garantissent pas la qualité des produits, ne respectent pas les normes en matière de santé et de sécurité et limitent la capacité des producteurs de répondre à une demande croissante. Il existe des cas intéressants de collaboration entre des organismes "officiels" et des chefs d'entreprise du secteur informel. Dans ce type d'environnement, les questions relatives à la propriété intellectuelle deviennent particulièrement intéressantes et nous avons déjà connaissance de la façon dont elles ont été abordées dans certains cas.</p>
	<p><i>Consultant :</i> Erika Kraemer-Mbula, chargé de recherche, Institut de recherche économique sur l'innovation (IERI), Université de technologie de Tshwane (Afrique du Sud)</p>

Les trois études de cas seront officiellement examinées par M. Shamnad Basheer, Ministère de la mise en valeur des ressources humaines, professeur de droit de la propriété intellectuelle, Université nationale des sciences juridiques, Kolkata (Inde), par les autres auteurs, par les membres du groupe d'experts et par l'OMPI.

3. Constitution d'un groupe d'experts informel (qui sera aussi invité à l'atelier d'experts)

Les derniers mois ont été mis à profit pour sélectionner des chercheurs susceptibles de faire partie d'un groupe d'experts. Outre les experts susmentionnés, les personnes ci-après participeront au groupe d'experts :

- Adriana Mata Greenwood, Département des statistiques, Organisation internationale du Travail
- Dick Kawooya (Ouganda), chef de projet dans le cadre du projet OPENAIR
- Fred Gault, ancien directeur de NESTI, membre du corps professoral de l'UNU – MERIT
- Johannes Juetting, économiste principal, OCDE
- Mark Dutz, Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale
- Sisule F. Musungu, président, IQsensato

4. Organisation de l'atelier d'experts (19 - 21 novembre 2012)

En coordination avec le directeur de cet institut, Mme Erika Kraemer-Mbula a proposé d'organiser l'atelier à l'Institut de recherche économique sur l'innovation (IERI), à Pretoria (Afrique du Sud), qui est rattaché à la faculté d'économie et de finance de l'Université de technologie de Tshwane.

5. Édition d'un volume

Il est prévu d'éditer un volume contenant la version finale de l'étude théorique et des études de cas.

[Fin du document]